

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	27 avril 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	27 avril 2017	En exercice: 50
		Présents : 39
		Votants : 47

Séance du 3 mai 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trois mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY,
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean-Pierre BAUSSART, procuration à M. Claude GRUET,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à Mme Laure FARO,
M. Serge BLOUET,
Mme Isabelle MICHAUD
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : subvention à l'Amicale Territoriale du Jovinien – année 2017



Objet : subvention à l'Amicale Territoriale du Jovinien – année 2017

Il est proposé aux agents communaux des communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien (hors Joigny) et aux agents de la CCJ d'adhérer à l'Amicale Territoriale du Jovinien, pour bénéficier des activités organisées par celle-ci (sans obligation d'adhésion de la part des agents territoriaux).

Pour aider cette amicale à fonctionner, la Communauté de Communes du Jovinien versera une subvention au prorata des adhésions prises pour l'année 2017.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2012 portant sur le versement d'une subvention à l'Amicale Territoriale du Jovinien,

Vu l'article 6574 relatif à la comptabilité M14 "subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé",

Considérant que le montant par adhésion est de 157 € pour l'année 2017,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2017,

Considérant que tout agent sous contrat de moins d'un an ne pourra pas adhérer à l'Amicale Territoriale du Jovinien,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 19 avril 2017,

Vu l'exposé de la Vice-Présidente,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 46

ABSTENTION : 1 (Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU)

CONTRE : 0

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'Amicale Territoriale du Jovinien, la somme sera en fonction du nombre d'adhésions prises par les agents territoriaux des communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien et du personnel de la CCJ, pour l'année 2017,

- **APPROUVE** le montant par adhésion : 157 €,

- **DIT** que les crédits sont bien inscrits sur le budget principal 2017,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

Pour copie conforme,
Pour le Président,

Date de réception
par la Sous-préfecture :

11.05.2017

date de publication : 12.05.2017

